

EXTENSION DU PORT-CHENAL DE L'ATELIER

Présentation du chantier 2020 - 2021



Photo non contractuelle - ©spectrum-BFG&Associés

PORT
LA
TREMBLADE
DE L'ATELIER

Maitre d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Royan Atlantique





Au Nord de la CARA, au coeur de la presqu'île d'Arvert, La Tremblade représente une des entrées maritimes du territoire. C'est aussi une entrée touristique mais avant tout un épice de la production ostréicole. Afin de clarifier le partage de ces espaces au regard des différents usages, un projet de bassin dédié à la plaisance se dessine au début des années 2000 et, après toutes les études nécessaires, est autorisé, suite à une enquête publique, par un arrêté préfectoral en 2008. Ce formidable outil de développement touristique et économique entre dans sa phase de réalisation. Afin de vous permettre de mieux appréhender ce

chantier, nous vous proposons dans ce document les grandes lignes des travaux à venir à partir de 2020. Le planning général, le détail et les explications des différentes phases et les enjeux pour le territoire vous sont détaillés au fil de ces pages. Ce chantier va, jusqu'en 2021 s'intégrer dans votre quotidien, pour aboutir à un nouveau site patrimonial pour Royan Atlantique et La Tremblade. Cette opportunité sera un tremplin pour le développement du territoire, l'image de la ville et de son tourisme. Il permettra de répondre aux attentes et besoins de stationnement de bateaux de plaisance sur ce secteur.



RAPPEL DU PROJET ET PREMIÈRES ÉTAPES

L'extension du port-chenal de l'Atelier a pour objectifs, d'une part, de créer un bassin réservé à l'accueil des bateaux de plaisance et des gréements traditionnels, et d'autre part, de libérer le chenal en priorité pour l'ostréiculture. Une capitainerie et des sanitaires seront aménagés dans les locaux de l'ancienne gare, déjà occupés aujourd'hui par le syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre. Ce sera le point d'accueil unique de tous les usagers du port, professionnels et plaisanciers. Ce bassin formera un véritable trait d'union entre le centre-ville de La Tremblade, la Grève et le Train des Mouettes. Le quai d'honneur, au nord du bassin, accueillera commerces ambulants et animations communales.



Plan de situation géographique global

En amont de la réalisation du bassin, la commune a fait réaliser dès 2010, un site de lagunage sur l'îlot Rousselot. Sa vocation est de traiter l'ensemble des eaux de pluie et de ruissellement provenant du centre-ville. Le dévoiement de la majorité des réseaux a été réalisé en parallèle de la création de la station. Les dernières interventions ont été réalisées de septembre à décembre 2019.

- L'achèvement des dévoiements des réseaux dans le périmètre du projet (place Faure Marchand, rue Foran et secteur de l'ancienne gare) a porté sur :

- Réseaux électriques / Déplacement d'un poste de distribution publique / Raccordement des usagers
- Réseau Eaux Usées / déplacement d'un poste de relevage⁽¹⁾.
- Réseau d'Adduction d'Eau Potable / Branchement usagers / Défense incendie
- Réseau Orange (téléphonie)
- Réseau Eaux Pluviales et raccordement au réseau pluvial de la rue Foran.

^{*}Conformément à l'arrêté préfectoral de 2008.

⁽¹⁾ Travaux différés en janvier 2020 en raison des intempéries.

PLANNING GÉNÉRAL

Échéancier prévisionnel des travaux (hors intempéries):

À partir du 6 janvier 2020 :

- Installation de chantier (terrassements), abattage d'arbres le long du chenal / Mise en place d'une déviation / Déplacement du mobilier urbain / Récupération de divers éléments (pavés, bornes, signalisation...).
- Réalisation du batardeau et aménagement du site de stockage des déblais sur le parking communal en face du Train des Mouettes.
- Obturation des réseaux abandonnés au droit des futures parois moulées et du futur bassin.

De février à juin 2020 :

- Chantier de parois moulées.
- Mise en place de la centrale à bentonite et de la grue, puis réalisation des parois moulées (murettes guides, parois moulées et poutres de couronnement) / Achèvement et repli des installations.

Arrêt du chantier en juillet et août 2020

De la 1^{re} quinzaine de septembre jusqu'à mi-novembre 2020 :

- Terrassement du bassin et évacuation des déblais.

De mi-novembre 2020 à mi-décembre 2020 :

- Travaux de rabotage de la paroi moulée.

Interruption de chantier pendant les fêtes de fin d'année.

De janvier à mi-février 2021 :

- Suite et fin du rabotage.

De janvier à février 2021 :

- Reprise des travaux de pose des réseaux du bassin (Électricité, adduction d'eau potable, éclairage, Télécom...).

De début février à fin mars 2021 :

- Travaux d'aménagement extérieur du bassin (Quai d'honneur, platelage bois, éclairage...).

1^{re} quinzaine de mars 2021 :

- Pose de la porte busquée, essais et mise en eau du bassin.

De fin mars à mi-avril 2021 :

- Équipement du bassin (pontons, Catways, passerelles).
- Essais des installations.

Dans un second temps :

D'avril 2020 à janvier 2021 :

- Travaux de la capitainerie et sanitaires.

Fin avril 2021 :

- Livraison des installations portuaires au syndicat mixte, gestionnaire des équipements.

CRÉATION DU BATARDEAU

JANVIER 2020

Les travaux du port doivent se faire à sec. Au préalable, un batardeau est réalisé afin d'isoler la partie du projet du chenal. Un batardeau consiste en l'accumulation de passages successifs de couches de matériaux adaptés qui seront compactés et renforcés de blocs calcaires pour résister aux marées. Cet ouvrage fera 15 mètres de large sur sa partie haute. Il sera réalisé en travers du chenal au niveau de l'emplacement de la future porte à marée. Pour permettre sa mise en oeuvre, des travaux préparatoires seront nécessaires. Ils consisteront en un décapage de la terre végétale le long du chenal et en la réalisation d'une rampe pour l'accès des engins de chantier.

Schéma de principe

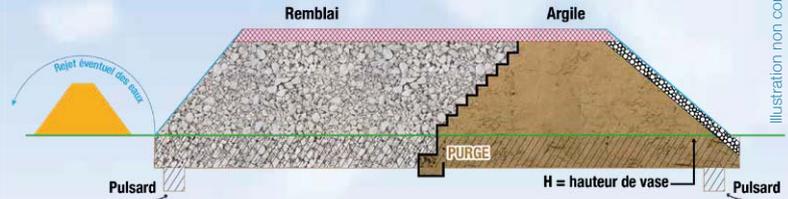


Illustration non contractuelle

Les principales étapes des travaux de réalisation du batardeau sont présentées en suivant :

- 1^{re} ÉTAPE** : REPRÉSENTATION DE L'EMPRISE THÉORIQUE DU BATARDEAU À RÉALISER.
- 2^e ÉTAPE** : ABATTAGE DES ARBRES ET PRÉPARATION DES BERGES AVEC DÉCAPAGES DE LA TERRE VÉGÉTALE ET MISE EN CORDON RÉUTILISABLE.
- 3^e ÉTAPE** : CRÉATION D'UNE PISTE D'ACCÈS AU CHENAL DANS LA BERGE ET MISE EN PLACE D'UN DOUBLE CORDON (mini batardeau amont en aval)



Illustration non contractuelle



© JP Renaudie

Ces travaux engendreront la fermeture d'une portion de la rue de la Résinerie. Une déviation provisoire (voir plan ci-contre) sera mise en place dès le commencement des travaux, le 6 janvier 2020.

PAROIS MOULÉES

FÉVRIER À JUIN 2020

Le bassin d'accueil des bateaux sera ceinturé par un ensemble de parois. Elles délimiteront l'emprise du port et assureront la rigidité de l'ensemble. La technique des parois moulées est régulièrement utilisée pour la réalisation de structures en sous-sol, notamment des parkings, certaines stations de métro, ou installations portuaires en milieu fluvial ou maritime. Le bassin d'extension du port

chenal utilisera la même technique. Ces structures seront posées préalablement au creusement du bassin. Il s'agit de créer un ensemble de panneaux construits les uns à côté des autres par forage d'une longueur de 6,87 mètres chacun, puis par la pose d'armatures rigidifiées par l'injection de béton. Enfin, un couronnement viendra lier l'ensemble en partie supérieure.

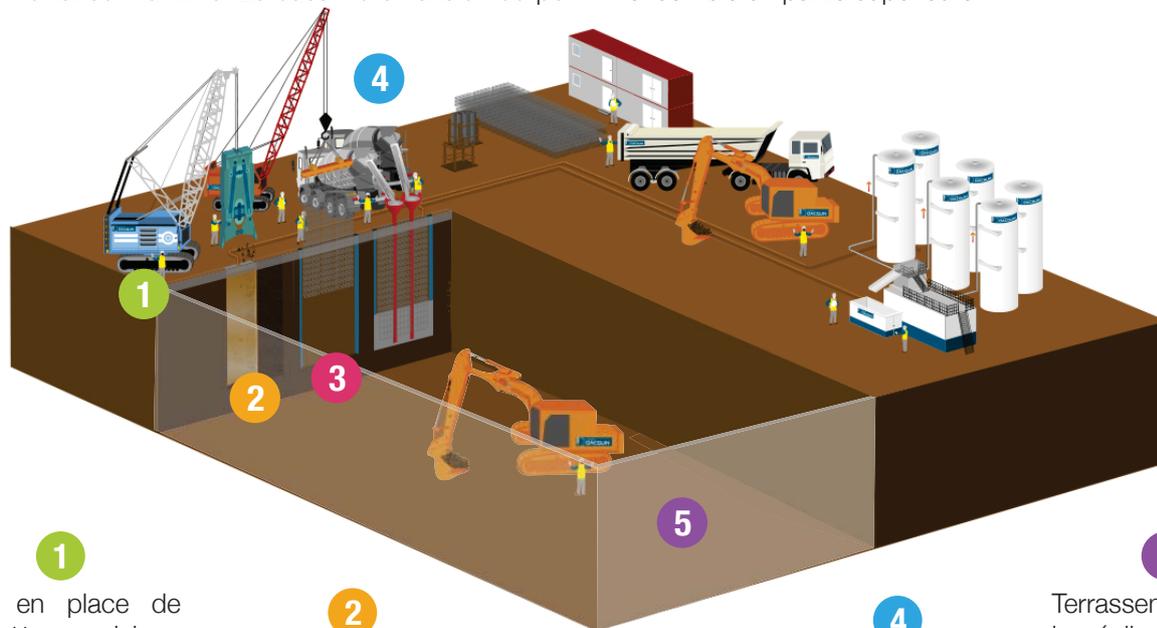


Illustration non contractuelle

1

Mise en place de murettes-guides. Elles délimitent l'implantation de la paroi et guident l'outil de forage. Elles permettent ensuite de suspendre les cages d'armature avant d'injecter le béton. Elles sont retirées en fin de chantier.

2

Travail de forage et d'injection des boues de bentonite assurant la stabilité des parois avant l'intégration du béton. La bentonite est un coulis d'argile. C'est un produit naturel non polluant.

3

Insertion des cages d'armature en acier. Elles assureront la rigidité de l'ensemble avec le béton.

4

Incorporation du béton dans chaque panneau. Le béton est coulé en alimentation homogène à partir du fond du panneau.

5

Terrassement pour la réalisation finale du bassin.

TERRASSEMENT ET GESTION DES DÉBLAIS

SEPTEMBRE À MI-NOVEMBRE 2020

Lorsque l'étape de réalisation des parois moulées sera terminée, commencera le chantier de terrassement du bassin. Il s'agit du creusement du bassin et de l'évacuation des déblais. Cela représentera un volume d'environ 50 000 m³ de déblais, majoritairement composé d'argile et de calcaire. Celui-ci sera stocké à Saint-Agnant, dans un site validé par la maîtrise d'œuvre. Il servira sur place de remblai pour combler une ancienne gravière. Une partie des matériaux les plus nobles et valorisables sera ultérieurement recyclée pour des travaux de voirie et autres.

8

Un stockage intermédiaire est prévu sur une partie du site de la Résinerie pour permettre le séchage des matériaux humides avant leur transport. Un entretien des routes sera réalisé afin de maintenir en état de propreté les voies empruntées pour les rotations des camions.

Les cheminements seront étudiés afin d'impacter à minima le secteur urbain. De même, le chargement des camions sera vérifié pour ne pas créer de surcharge.

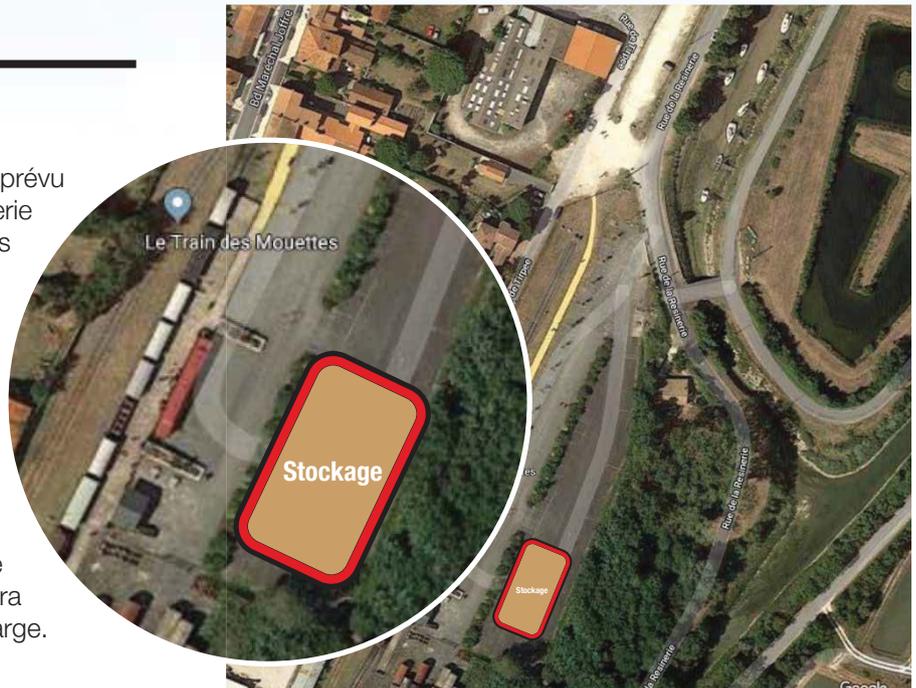


Photo non contractuelle



INSTALLATION DE LA PORTE BUSQUÉE OU PORTE À MARÉE

MARS 2021

La porte busquée sera l'un des derniers éléments du dispositif. Il permettra les échanges entre le bassin en eau et le chenal, au fil des marées. Cet équipement permettra la mise en service du bassin. À marée basse, il retiendra le volume d'eau nécessaire pour permettre aux bateaux de plaisance de se maintenir à flot. La porte étant fermée, les piétons et les cyclistes pourront traverser pour rejoindre d'un côté l'îlot Rousselot et de l'autre la grève et le centre-ville. À marée haute, la porte sera ouverte. Le passage sera libéré pour que les bateaux puissent circuler entre le bassin et le port chenal de l'Atelier.

AMÉNAGEMENT DU PLAN D'EAU

MARS À AVRIL 2021

L'installation des équipements et l'habillage du bassin viendront clore le chantier. Les pontons, passerelles, la signalisation, ainsi que tous les petits matériels seront mis en place. Lorsque ces finitions seront achevées, le chantier sera libéré et ouvert aux usagers et aux plaisanciers pour accueillir les premiers bateaux.

Marée basse



Marée haute



BON À SAVOIR

RISQUES DE SUBMERSION ET QUALITÉ DES EAUX

Risques de submersion

En 1999, les vents de la tempête Martin et, en 2010, l'épisode Xynthia ont eu pour conséquences de nombreuses inondations. Lors de la réalisation de projets structurants, des simulations sont effectuées afin d'identifier les risques éventuellement engendrés par les nouvelles infrastructures.

Pour l'extension du port de La Tremblade, un évènement de référence a été créé à partir de la surcote barométrique de Xynthia, associée avec l'intensité et la direction du vent Martin (Noté NXVM pour Niveau Xynthia au large et Vent Martin). Cet évènement théorique NXVM a donc été retenu comme évènement de référence maritime dans le cadre des études du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) et du PPR (Plan de Prévention des Risques).

L'étude hydraulique a montré, dans le cadre de NXVM + 60 cm, que le volume disponible à l'intérieur du port agit localement comme un bassin écrêteur de la submersion marine. Pour cet évènement, le niveau est à l'équilibre entre le chenal et la zone inondée.

Le projet de 2008 ne génère pas d'impacts susceptibles d'aggraver la vulnérabilité des enjeux sur le secteur. Le nouveau bassin n'aura donc pas d'incidence sur les risques de submersion. Il sera intégré dans les réflexions qui sont en cours pour la conception des ouvrages de prévention contre les inondations.

Ainsi, le PAPI du bassin de la Seudre a envisagé, depuis sa phase d'intention en 2016, le tracé d'un dispositif de protection d'une partie du centre-ville qui passerait le long du chenal de l'Atelier et rejoindrait la voie ferrée du Train des Mouettes. Le système de défense définitif devra encore faire l'objet d'une longue période d'études techniques et

règlementaires, avant d'être présenté à l'instruction en préfecture. Après enquête publique, un arrêté préfectoral viendra clore le processus, permettant aux travaux de protection de débuter. Depuis le 1er janvier 2018, la CARA porte la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Elle a confié au Département, la maîtrise d'ouvrage de ces ouvrages de défense. Un avant-projet, intégrant le bassin et la porte à marée, sera produit par le bureau d'étude retenu au cours du premier trimestre 2020 et les études réglementaires seront lancées sur cette base.

L'objectif de protection a été défini après modélisation par le bureau d'études ARTELIA. Ce sont les mêmes spécialistes qui ont été consultés pour vérifier l'impact éventuel du bassin et de ses équipements sur le risque de submersion. Il s'avère que pour l'objectif fixé, le bassin permettra de réduire le risque inondation de 5 cm en moyenne dans son environnement immédiat (rues Foran, Lafond, du Lavoir, de Tirpée). Il agit localement comme un bassin écrêteur de la submersion marine, grâce au volume disponible dans le prolongement du chenal. Par conséquent, en attendant la réalisation du dispositif de protection contre les inondations, dont la nature n'est pas encore connue, le bassin permettra seul, de limiter les effets d'une éventuelle submersion marine dans son environnement immédiat.

La porte à marée est conçue pour, en fonctionnement normal, s'ouvrir avec le flot (marée montante) et se refermer au jusant (marée descendante) – voir les schémas page 9. En cas de risque de submersion, il sera possible, à titre préventif, de faire descendre le niveau d'eau du bassin tout en le maintenant à sa cote minimale, afin de pouvoir y faire entrer le plus d'eau possible, soit jusqu'à dix centimètres en-dessous des bords du bassin. Ensuite, la porte pourra être maintenue fermée par un système de blocage (chevalets), qui s'opposera au courant de marée montante. L'eau sera ainsi maintenue côté chenal.



En parallèle de la mise en œuvre du PAPI, le Plan de Prévention des Risques Littoraux est en cours d'élaboration. Il définira les règles d'urbanisme à prescrire qui s'imposeront dans les secteurs à risque de submersion.

La qualité des eaux

L'eau est un élément essentiel sur ce secteur, particulièrement pour la profession ostréicole. Sa qualité est une donnée majeure qui a été prise en compte très en amont du projet puisque la première étape a consisté en la réalisation d'une station de lagunage, mise en service sur l'îlot Rousselot en 2010, conformément à l'arrêté préfectoral n°08-30 DISE/DDE du 19 août 2008, qui a d'ailleurs permis d'améliorer l'état de cette partie de la Seudre.

En outre, par mesure de précaution dans les circonstances climatiques inhabituelles que nous connaissons, les grilles avaloirs du pluvial situées sur la place Faure Marchand, ont été raccordées au réseau primaire de la rue Foran, réalisé également en 2010, de manière à traiter l'intégralité des eaux pluviales dans la station de lagunage.

Des analyses sont régulièrement réalisées par les différents acteurs professionnels et publics, concernés par le milieu. Le Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) fait pratiquer des analyses régulières pour contrôler la qualité des

coquillages. La commune de La Tremblade assure aussi la vérification des rendements épuratoires. Il n'y a pas de fréquence imposée, et lorsque les résultats sont bons, les mesures peuvent être plus espacées dans le temps. Dans le cadre de la future exploitation du port-chenal par le Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre, un état a été réalisé avant le démarrage des travaux. Ce sera le point de référence d'analyses régulières destinées à contrôler d'éventuelles fluctuations et en déterminer les origines. Les résultats des analyses en sortie de station de lagunage sont conformes aux exigences. Il n'en est pas de même de celles effectuées avant la succession d'épisodes pluvieux au niveau de La Course, sur le secteur du marais doux, mettant en lumière la nécessité d'un contrôle accru sur ce secteur.

Le travail, à moyen terme, en accord avec la profession ostréicole, sur le développement d'un assainissement collectif sur le chenal, sera mené, afin de sécuriser durablement la qualité des eaux du bassin, si le niveau de pluviométrie actuel devenait une constante dans les années à venir.

En conclusion, l'extension du port-chenal ne sera pas en soi une source de pollution. Le projet aura permis de mettre en place tous les dispositifs d'alerte et de prévention indispensables à la préservation d'une bonne qualité des eaux.

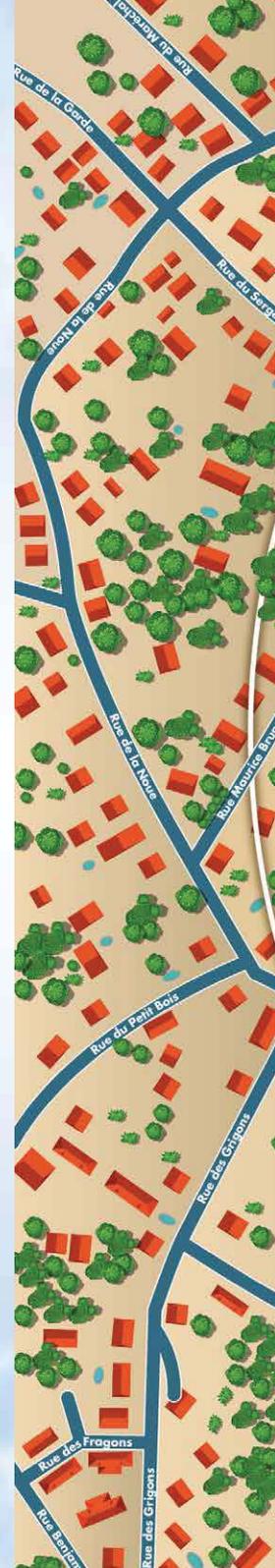
STATIONNEMENTS ET DÉPLACEMENTS EN VILLE

Suite à l'arrêté préfectoral de 2008, la mairie de La Tremblade a mis en place la création de zones de stationnements périphériques au projet par anticipation. De plus, des places complémentaires seront créées à terme à proximité directe du chantier. À partir de septembre 2020, plus d'une centaine de places seront mises en oeuvre à proximité de la Résinerie.

Au fur et à mesure des phases de travaux, des déviations seront mises en place si nécessaire. Ces informations seront disponibles sur Facebook et Internet et en mairie.

www.agglo-royan.fr/port-latremblade

www.facebook.com/PortLaTremblade/





400 m

300 m

200 m

100 m

P16
50 PLACES

P15
8 PLACES

P9
16 PLACES

P10
10 PLACES

P8
14 PLACES

P6
28 PLACES

P7
8 PLACES

P5
22 PLACES

P17
76 PLACES

P14
40 PLACES

P4
102 PLACES

P1
6 PLACES

P11
68 PLACES

P2
17 PLACES

P3
13 PLACES

P2BIS
16 PLACES

P2TIR
14 PLACES

P12
21 PLACES

P13
31 PLACES

P18
A PARTIR DE SEPTEMBRE 2020

Stockage des matériaux du chantier mis à disposition après la mise en oeuvre du chantier.



L'ACCOMPAGNEMENT LOCAL

Afin d'anticiper les risques éventuels liés au chantier sur les propriétés et les commerces à proximité de l'emprise des travaux, la CARA met en œuvre deux dispositifs : un référé préventif pour les riverains voisins du chantier et une commission d'indemnisation amiable (CIA) pour les commerçants proches des travaux.

Le référé préventif

Cette démarche à l'initiative de la CARA a pour objet d'intégrer le bâti voisin du chantier dans la volonté de s'assurer des impacts éventuels sur celui-ci. Ainsi, une expertise indépendante va faire un état des lieux préventif extérieur et intérieur des différents immeubles riverains. Cela permettra aux habitants de disposer d'un état avant travaux de chaque immeuble. Ces éléments identifieront les éventuels désordres qui pourraient apparaître pendant le chantier.

Les riverains et la CARA disposeront des pièces nécessaires pour faire valoir l'intervention de remise en état des éventuels dégâts subis, de façon impartiale et équitable pour chaque partie.

Un traitement juste et neutre pour les parties est ainsi assuré afin d'éviter des procédures lourdes pour les particuliers. C'est en effet la CARA qui prend en charge les démarches dans leur globalité.

La commission d'indemnisation amiable (CIA)

Il est toujours difficile pour les commerçants pendant les périodes de longs travaux de connaître et d'identifier les variations de leur chiffre d'affaires et de réaliser les recours nécessaires pour faire valoir les éventuelles indemnisations. La CARA a choisi de mettre en place une CIA afin d'informer les commerçants et professionnels, et déterminer l'impact du chantier sur les chiffres d'affaires afin de définir les indemnisations correspondantes. Cette commission, neutre, a pour objectif d'analyser la situation de chacun et de rendre des décisions adaptées.

Cette démarche s'organise en deux temps :

- 1) Par une étude de recevabilité du dossier de demande d'indemnisation déposé par le requérant, au vu du rapport produit par le service de la CARA en charge du suivi des travaux du port-chenal,
- 2) Pour les dossiers déclarés recevables, par l'appréciation comptable du préjudice, et au vu des propositions de l'expert-comptable désigné par la commission.





PORTAGE DU PROJET ET GESTION DE L'ÉQUIPEMENT

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique déléguée à la SEMDAS

MAÎTRE D'OEUVRE

Bureau d'études ARTELIA

PORTAGE FINANCIER

CARA / Département

GESTIONNAIRE DE L'ÉQUIPEMENT

Syndicat Mixte portuaire

MAÎTRE D'OUVRAGE DES AMÉNAGEMENTS PÉRIPHÉRIQUES AU BASSIN

Commune de La Tremblade

 www.agglo-royan.fr/port-latremblade /  www.facebook.com/PortLaTremblade/

